

18.11.2025 – 10:01 Uhr

Communiqué de presse : Les dépenses de santé dépassent les 12 000 francs par habitant, notamment en raison des soins aux proches

Communiqué de presse

Commentaire de Comparis sur les prévisions du KOF relatives à l'évolution des dépenses de santé

Les dépenses de santé dépassent les 12 000 francs par habitant, notamment en raison des soins aux proches

Les dépenses de santé continueront à augmenter. Dans ses prévisions pour 2026 financées par Comparis, le [KOF](#) Institut de l'ETH Zurich prévoit une augmentation de 3,6 %. Felix Schneuwly, expert Assurance maladie Comparis, estime que cette hausse est justifiable. En revanche, il voit un défi dans le financement des soins. Felix Schneuwly souligne la nécessité d'agir en matière de soins rémunérés dispensés par des proches : « Les soins rémunérés dispensés par des proches doivent être réglementés plus clairement. »

Zurich, le 18 novembre 2025 – Dans ses prévisions relatives à l'évolution des coûts de la santé pour 2026 financées par Comparis, le KOF Institut de l'ETH Zurich prévoit une augmentation de 3,6 %. « En 2027, les dépenses de santé dépasseront même les 12 000 francs par personne », prévoit Felix Schneuwly, expert Assurance maladie Comparis. Des frais qui, selon lui, restent malgré tout supportables tant que la croissance économique se maintient et que la part des dépenses de santé reste comprise entre 11 et 12 % du produit intérieur brut (PIB). En 2024, la Suisse a consacré la quatrième part la plus élevée de son PIB à la santé de tous les pays de l'OCDE, derrière les États-Unis, l'Allemagne et l'Autriche, et devant la France (figure 1).

Le défi des soins aux proches

Felix Schneuwly, expert Assurance maladie Comparis, estime que les soins de longue durée représentent un défi particulier. Le nombre de personnes qui reçoivent des soins et un accompagnement à domicile augmente fortement. Le fait que les soins ambulatoires se développent plus rapidement que les soins stationnaires est positif, déclare Felix Schneuwly : « De nombreuses personnes âgées veulent passer leur retraite dans un environnement familial. » Toutefois, c'est précisément là que réside le plus grand défi : les soins rémunérés dispensés par des proches doivent être réglementés plus clairement.

Le Tribunal fédéral contraint les caisses-maladie, les cantons et les communes à prendre en charge les soins somatiques et psychiatriques de base tels que l'aide à l'habillement, à l'alimentation, aux soins corporels ou à la structuration de la vie quotidienne lorsque les proches sont employés par un prestataire d'aide et de soins à domicile. Selon Felix Schneuwly, certaines choses ne sont pas claires dans la pratique : « Les organismes ASD, les caisses maladie et les autorités interprètent les directives de différentes manières. » Par exemple, il n'y a pas d'uniformité sur les prestations de soins reconnues et leur étendue, sur le montant des cotisations, sur les personnes considérées comme des proches et sur les exigences auxquelles elles doivent satisfaire.

Comme le travail des proches n'est pas recensé séparément, il manque des chiffres précis sur l'ampleur et les coûts des soins aux proches. Les statistiques ne font que distinguer les organismes ASD à but non lucratif des organismes à but lucratif, ainsi que les professionnels de la santé indépendants. Dans son rapport sur les soins aux proches du 15 octobre 2025, le Conseil fédéral estime que la croissance du chiffre d'affaires passera de 18 millions de francs en 2019 à plus de 100 millions de francs en 2024.

Les organismes ASD à but non lucratif ont sous-estimé l'importance des soins aux proches

Selon l'expert Comparis, les organismes ASD d'utilité publique ont sous-estimé l'importance des soins aux proches. Cela a créé un marché en pleine croissance pour les entreprises de soins privées qui emploient des proches aidants.

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), les entreprises ASD à but lucratif ont enregistré 22 % de frais de soins en plus que l'année précédente en 2024, tandis que les organismes à but non lucratif n'ont augmenté que de 5 %. L'emploi dans le secteur de l'aide et des soins à domicile a également augmenté de manière significative (prestataires privés : +16,7 % ; personnel soignant indépendant : +10,8 % ; organismes à but non lucratif : +2,9 %). Les entreprises privées ont également employé près de 3700 personnes supplémentaires sans formation en soins infirmiers, principalement des proches aidants. Au total, elles employaient environ 11 500 collaboratrices et collaborateurs ayant suivi un cours de base ou sans formation (+47 % par rapport à 2023). Selon Felix

Schneuwly, cette évolution montre que les prestataires privés se spécialisent de plus en plus dans l'emploi contractuel de proches, en particulier dans les cantons germanophones du nord-est de la Suisse (Zurich, Argovie, Thurgovie, Saint-Gall).

Des frais de soins à un niveau record

Selon l'OFS, les services d'aide et de soins à domicile ont fourni 25,6 millions d'heures de soins en 2024, soit une augmentation de 10,2 % par rapport à 2023, la plus forte hausse depuis 2011. Le coût total des soins s'est élevé à 15,82 milliards de francs, ce qui représente 16 % des dépenses totales de santé. Sur ce montant, 12,16 milliards de francs ont été consacrés aux EMS (+4,2 %) et 3,66 milliards de francs aux prestations de soins ambulatoires.

Comparis appelle à des solutions pragmatiques

D'ici 2032, le système de cotisations actuel sera remplacé par un système tarifaire uniforme. Les cantons et les caisses maladie participeront à hauteur de 73,1 et 26,9 % aux frais de soins ambulatoires et stationnaires. D'ici là, le financement des soins aux proches doit être défini de manière un peu plus précise que ne l'a fait le Tribunal fédéral. Felix Schneuwly met en garde contre le fait de ne pas résoudre les incertitudes existantes ou de le faire avec trop de bureaucratie : « Il faut des solutions simples et pragmatiques. C'est le seul moyen de régler clairement dans quelle mesure et selon quelles approches les soins aux proches sont financés, sans nouvelle économie planifiée. »

Sur la base de l'« Expertise sur l'accompagnement et les soins par les proches compte tenu particulièrement de l'assurance obligatoire des soins (AOS) », réalisée pour le compte de l'Association Spitex privée Suisse (ASPS), Felix Schneuwly demande à la Confédération et aux cantons de clarifier les questions centrales avec les assureurs et les associations Spitex.

Il s'agit notamment de définir des règles claires sur les personnes autorisées à facturer des prestations de soins en tant que proches, sur la formation nécessaire à cet effet et sur le montant maximal des prestations facturables. Selon l'expert Comparis, il faut également des directives claires sur l'obligation de réduire les dommages, c'est-à-dire sur les cas où la prise en charge familiale gratuite est raisonnable et ceux où elle ne l'est pas. En outre, les prestations de soins et d'accompagnement devraient être clairement séparées les unes des autres, en particulier dans le domaine des soins psychiatriques dispensés par des proches. Enfin, il estime qu'il est nécessaire d'établir des critères uniformes dans toute la Suisse pour le financement des coûts résiduels par les pouvoirs publics et pour la qualité des prestations fournies.

Méthode

Le comparateur sur Internet comparis.ch finance les prévisions du KOF relatives aux dépenses de santé. L'Office fédéral de la statistique ne publiant les dépenses de santé qu'avec un décalage de deux ans, les prévisions du KOF sont particulièrement utiles, notamment pour estimer l'évolution des primes maladie.

Lien vers les prévisions du KOF : <https://kof.ethz.ch/fr/previsions-indicateurs/previsions/previsions-sante.html>

Pour plus d'informations:

Felix Schneuwly
Expert Assurance maladie
Téléphone: 079 600 19 12
E-Mail: media@comparis.ch
comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. Aujourd'hui encore, Comparis appartient majoritairement à son fondateur. Aucune autre entreprise ni l'État ne détient de participation dans Comparis.

